

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du mardi 29 novembre 2022

Par suite d'une convocation en date du 25 novembre 2022, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, le mardi 29 novembre 2022 à 19h00, sous la présidence de Sylvie TARAGON, Maire.

Présents : Sylvie TARAGON, Anne-Laure GUILLET, Hervé BOUËDEC, Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Virginie KOCH, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLOT, Éric SOGNO-LINA ;

Pouvoirs : Vivian ROUSSEL à Éric SOGNO-LINA, Audrey VALLEZ à Sylvie TARAGON ;

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Madame Muriel FAVRE est nommée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant le bail de location pour le terrain doté d'un pylône de téléphonie. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

♦ **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 octobre 2022**

L'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 octobre 2022 est reportée à la prochaine réunion.

♦ **Présentation du projet épicerie/snack**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la personne qui vient exposer son projet d'épicerie/salon de thé dans le local communal occupé auparavant par la garderie.

L'intéressée souhaite offrir aux habitants de nombreux services tels que :

- Vente de produits de première nécessité
- Epicerie fine : produits locaux et de différentes régions
- Service de livraison à domicile
- Point relais
- Point presse/poste
- Dépôt de pain
- Boîte à idées
- Stands éphémères
- Salon de thé
- Restauration rapide sur place ou à emporter
- Ateliers ludiques (jeux, couture, tricot, pétanque)

Sous réserve de l'acceptation de la commune et de l'avancement des démarches administratives, l'ouverture pourrait avoir lieu en avril.

Très peu de travaux sont à prévoir : rafraîchissement des peintures, sols à uniformiser

Les membres du Conseil Municipal demande à l'intéressée de se renseigner sur les normes à respecter pour les Etablissements Recevant du Public (ERP).

Elle s'engage à le faire et remercie le Conseil Municipal pour son accueil.

1. Modification du règlement d'utilisation et des tarifs de location des salles des fêtes – DEL 2022 40

Suite au précédent Conseil Municipal, les élus ont pris le temps de la réflexion concernant la hausse des tarifs des locations des salles. Anne-Laure GUILLET reprend les propositions faites :

- 50 € d'augmentation pour la petite salle des fêtes
- 100 € d'augmentation pour la grande salle des fêtes

Les tarifs suivants sont proposés à compter du 1^{er} janvier 2023 :

	Avec Cuisine	Sans Cuisine	Chauffage du 01/10 au 30/04 inclus
Grande salle	450 €	300 €	50 €
Petite salle	200 €	150 €	40 €

Résultats des votes :

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Hervé BOUËDEC, Jean-François REVILLOUD, André QUILLLOT, Éric SOGNO-LINA (avec le pouvoir de Vivian ROUSSEL).
Abstention	Anne-Laure GUILLET, Yves LEGER, Virginie MIANI.
Contre	Laurie FALCONNIER, Muriel FAVRE, Joffrey DUBOC.

Délibération approuvée à la majorité par vote à mains levées.

2. Dissolution de l'Association Foncière de Remembrement (AFR) – DEL 2022 41

Madame le Maire informe que la commune doit procéder à la dissolution de l'Association Foncière de Remembrement (AFR) de Clarafond en vertu de l'ordonnance n°2004-632 du 1^{er} juillet 2004 au motif que depuis plus de trois ans, elle est sans activité réelle en rapport avec son objet.

Madame le Maire explique à l'assemblée que la commune doit entériner les actes de cessions de terrain mentionnées dans l'acte administratif du 25 septembre 1997.

Les parcelles sont les suivantes :

Section	N°	Lieudit	Contenance	Nature de culture
ZE	5	Bois Jandau	4a 78	Chemin
ZE	8	Bois Jandau	32a 69	Chemin
ZE	11	Bois Jandau	11a 06	Chemin
ZE	16	Pré Tanay	18a 71	Chemin
ZH	3	Les Armones Est	21a 62	Chemin
ZI	9	Les Armones Ouest	11a 76	Chemin
ZI	15	Taraboche	4a 06	Chemin
ZK	2	Prés Riondets	18a 32	Chemin
ZK	10	Les Marguisats	2a 63	Chemin
ZK	16	Tampourri Est	4a 08	Chemin
ZK	19	Tampourri Est	24a 50	Chemin
ZK	21	Tampourri Est	11a 94	Chemin
ZK	25	Tampourri Est	4a 49	Terre
ZK	36	Sous Tampourri	4a 58	Chemin
ZL	2	Bois Donaz	71a 12	Chemin

ZL	13	Tampourri Ouest	3a 17	Chemin
ZL	20	Tampourri Ouest	10a 41	Chemin
017 ZA	10	Les Grandes Chises	33a 63	Chemin
017 ZB	1	Communal de tanay	27a 21	Pré
017 ZB	4	Sur la Grande Plaine	33a 48	Chemin
017 ZC	21	Champs Rambaud	3a 44	Terre
017 ZC	28	Champs Rambaud	4a 38	Terre
Total			3ha 62a 06	

Madame le Maire précise que cette cession est gratuite et que les terrains de l'AFR ont une valeur vénale estimée à 54 000 Francs en 1996, soit 10 967.74 €.

Résultats des votes :

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Anne-Laure GUILLET, Hervé BOUËDEC, Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLLOT, Éric SOGNO-LINA (avec le pouvoir de Vivian ROUSSEL).
Abstention	/
Contre	/

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à mains levées.

3. Gratuité d'un mois de loyer dans le cadre d'un nouveau bail – DEL 2022 42

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le locataire du studio de l'ancienne mairie d'Arcine souhaite récupérer le T2 au rez-de-chaussée de ce même bâtiment. Elle précise que le locataire s'est proposé d'effectuer les travaux de rafraîchissement de l'appartement avant son emménagement prévu le 1^{er} décembre 2022. Elle propose de lui octroyer la gratuité d'un mois de loyer.

Résultats des votes :

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Anne-Laure GUILLET, Hervé BOUËDEC, Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLLOT, Éric SOGNO-LINA (avec le pouvoir de Vivian ROUSSEL).
Abstention	/
Contre	/

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à mains levées.

19h25 : Arrivée de Virginie KOCH, conseillère municipale.

4. Loyers de l'ancien presbytère de Clarafond + montant des charges

Madame le Maire indique que la visite du presbytère prévue ce jour avant la réunion du conseil Municipal a dû être annulée car la réception des travaux a été reportée. Cette visite sera reprogrammée début 2023.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune pourra louer les 3 appartements (2 types T2 et un T4) début 2023. Il est nécessaire de fixer le montant des loyers. Elle précise que le chauffage est individuel (électrique).

Madame le Maire précise que dans le plan de financement initial des travaux, le montant du loyer utilisé était de 14 € le mètre carré.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal estiment que le prix du loyer pourrait être revalorisé du fait que les logements sont neufs, situés au centre du village, avec pour certains un balcon et/ou un accès sur l'extérieur.

Proposition de tarifs suite aux discussions :

	Etude financière	Proposition du CM
T2 de 43 m ²	602 €	650 €
T2 de 39 m ²	546 €	550 €
T4 de 83 m ²	1 162 €	1 200 €

Le Conseil Municipal souhaite entériner ces prix après visite des locaux. Madame le Maire propose de délibérer au prochain Conseil Municipal.

5. Désaffectation de deux chemins ruraux (ZAC III) – DEL 2022 44

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que deux chemins ruraux situés sur la commune de Clarafond-Arcine, en limite avec la commune de Chêne-en-Semine, ont vu leur usage antérieur fragmenté par la construction de l'A40 et de l'échangeur d'Eloise.

Ces sections se situent dans le périmètre du projet de la ZAC III de la Semine.

Il est donc proposé :

- de procéder à leur désaffectation en vue de leur intégration au domaine privé cadastré de la commune de Clarafond-Arcine
- de lancer l'enquête publique nécessaire au projet de désaffectation

Les sections de chemins concernés sont les suivantes :

- la section Nord de l'ancien chemin rural de Vanzy à Eloise » : son usage antérieur n'est plus assuré depuis la construction de l'échangeur d'Eloise. Suite aux travaux de l'A40 et de l'échangeur, ce chemin, sur le secteur qui nous concerne, a fait l'objet d'un déplacement de son usage en bordure Est de l'A40. La limite communale entre Chêne-en-Semine et Clarafond-Arcine s'effectue en partie sur cette section de chemin rural ;
- la section Sud du Chemin rural dit « Pré Bonnet » : ce chemin a été scindé en partie médiane par l'A40 ne permettant plus d'assurer son usage antérieur.

L'enquête publique sera organisée conformément aux dispositions des articles R. R161-25, R161-26 et R161-25 du Code Rural et de la pêche maritime.

Un acte de vente sera engagé à la suite de l'enquête de désaffectation. Les emprises concernées seront cédées à la Communauté de Communes Usses et Rhône et intégrées au projet de ZAC III de la Semine.

Résultats des votes :

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Anne-Laure GUILLET, Hervé BOUËDEC, Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Virginie KOCH, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLOT, Éric SOGNO-LINA (avec le pouvoir Vivian ROUSSEL).
Abstention	/
Contre	/

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à mains levées.

6. Finances : Décisions modificatives

a. Budget général – DEL 2022 45

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de créditer le compte « Travaux de réhabilitation du presbytère », afin de financer la fin des travaux, et propose de débiter le compte « Voirie ».

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2151 : Voirie	200 000.00 €	
Total	200 000.00 €	
D 2313 : Presbytère		200 000.00 €
Total		200 000.00 €

Résultats des votes :

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Anne-Laure GUILLET, Hervé BOUËDEC, Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Virginie KOCH, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLOT, Éric SOGNO-LINA (avec le pouvoir Vivian ROUSSEL).
Abstention	/
Contre	/

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à mains levées.

b. Budget Chaufferie – DEL 2022 46

Madame le Maire explique qu'une erreur de facturation, sur l'exercice antérieur (2021), n'a pas été actée par le Service de Gestion Comptable, bien que régularisée entre la commune et le bailleur social concerné.

Afin d'annuler cette créance dans les comptes, il est nécessaire d'enregistrer l'écriture comptable suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6061 : Fournitures non stockables	721.00 €	
Total D 011 : Charges à caractère général	721.00 €	
D 673 : titres annulés (exercice antérieur)		721.00 €
Total D 67 : Charges exceptionnelles		721.00 €

Résultats des votes :

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Anne-Laure GUILLET, Hervé BOUËDEC, Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Virginie KOCH, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLOT, Éric SOGNO-LINA (avec le pouvoir Vivian ROUSSEL).
Abstention	/
Contre	/

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à mains levées.

7. Modification des horaires de travail pour les agents techniques - DEL 2022 47

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que les deux agents techniques bénéficient à l'heure actuelle de congés RTT (Réduction du Temps de Travail) car ils effectuent plus de 35 h/par semaine. Cela avait été instauré en 2013 lors du passage du temps de travail à 35h/semaine.

Madame le Maire propose de supprimer ce dispositif afin d'avoir pour les deux services, administratif et technique, le même temps de travail de 35 heures hebdomadaire.

Cette disposition sera effective au 1^{er} janvier 2023.

Résultats des votes :

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Anne-Laure GUILLET, Hervé BOUËDEC, Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Virginie KOCH, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLOT, Éric SOGNO-LINA (avec le pouvoir Vivian ROUSSEL).
Abstention	/
Contre	/

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à mains levées.

8. Mise en place de la protection sociale pour les agents - DEL 2022 48

Madame le Maire informe l'assemblée que les collectivités peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents. Cette participation concerne la santé et/ou la prévoyance et sera obligatoire au 1^{er} janvier 2025 pour la prévoyance et au 1^{er} janvier 2026 pour la santé.

Madame le Maire propose de mettre en place cette contribution, pour la prévoyance, à compter du 1^{er} janvier 2023 pour tous les agents, avec une participation de 20 € par mois.

Résultats des votes :

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Anne-Laure GUILLET, Hervé BOUËDEC, Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Virginie KOCH, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLOT, Éric SOGNO-LINA, Vivian ROUSSEL.
Abstention	/
Contre	/

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à mains levées.

9. Dépenses d'investissement 2023 : crédits autorisés – DEL 2022 49

Madame le Maire rappelle que le CGTC (Code général des Collectivités Territoriales) permet de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent. Elle propose de recourir à cette possibilité compte tenu des sommes à régler et ce dans l'attente du vote des budgets 2023.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023 lors de leurs adoptions.

a. Budget Général :

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget général 2022 s'élève à 1 242 367.61 €. Les autorisations de dépenses d'investissement avant le vote du budget général ne peuvent excéder 310 591.90 €.

Les dépenses d'investissement proposées sont :

2117 – Bois, forêts	20 968.00 €
2188 – Autres immobilisations	24 000.00 €
21318 – Bâtiments publics	2 000.00 €
2151 – Réseaux et voirie	104 000.00 €
2158 – Matériel et outillage	5 000.00 €
2313 – Immobilisations en cours	50 000.00 €
Total Budget Général	205 968.00 €

b. Budget Eau :

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget Eau 2022 pour le chapitre 21 s'élève à 68 356.34€. Les autorisations de dépenses d'investissement avant le vote du budget Eau ne peuvent excéder 17 089.08 €,

Les dépenses d'investissement proposées sont :

2158 – Immobilisations corporelles	17 089.00 €
Total Budget Eau	17 089.00 €

c. Budget Chaufferie :

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget Chaufferie 2022 pour le chapitre 21 s'élève à 13 448.95 €.

Les autorisations de dépenses d'investissement avant le vote du budget général ne peuvent excéder 3 362.24 €.

Les dépenses d'investissement proposées sont :

2158 – Installations spécialisées	3 360.00 €
Total Budget Chaufferie	3 360.00 €

Résultats des votes :

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Anne-Laure GUILLET, Hervé BOUËDEC, Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Virginie KOCH, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLLOT, Éric SOGNO-LINA, Vivian ROUSSEL.
Abstention	/
Contre	/

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à mains levées.

10. Subventions :

a. Amende de police – DEL 2022 50

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la décision du 22 mars 2016 du Conseil Municipal approuvant les travaux de sécurisation de la traversée du chef-lieu de Clarafond sur la RD 908 A.

Elle indique que le Conseil Départemental peut apporter une aide financière, au titre des amendes de police, dans les projets de voirie qui améliorent la sécurité routière.

Cette aide peut s'élever à 30% des dépenses hors taxes, notamment pour la réalisation de trottoirs, avec une subvention plafonnée à 30 000 € HT.

Elle demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer un dossier de demande d'aide financière.

Résultats des votes :

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Anne-Laure GUILLET, Hervé BOUËDEC, Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Virginie KOCH, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLLOT, Éric SOGNO-LINA, Vivian ROUSSEL.
Abstention	/
Contre	/

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à mains levées.

b. Protection des captages eau potable – DEL 2022 51

Madame le Maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental propose des aides financières à hauteur de 35 % pour les mises en conformité des captages.

Elle rappelle que la commune est dotée d'un diagnostic du réseau Eau potable établi par le bureau d'étude Scercl en 2019. Elle propose de déposer un dossier de subvention et en demande l'autorisation au Conseil Municipal.

Résultats des votes :

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Anne-Laure GUILLET, Hervé BOUËDEC, Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Virginie KOCH, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLLOT, Éric SOGNO-LINA, Vivian ROUSSEL.
Abstention	/
Contre	/

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à mains levées.

11. Valocim – 2022 43

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est liée par un bail de location pour son terrain sis « Sur le Crêt du Feu », parcelle 017 ZC 15. Cette parcelle est dotée d'un pylône de téléphonie installé par SFR en 2002. Le locataire actuel est la société Hivory, et le dernier loyer annuel encaissé s'élève à 3 014.31 €.

Madame le Maire indique que le bail se termine en avril 2023.

La société Valocime a proposé de contracter un nouveau bail avec la commune pour un loyer annuel de 7 000 €, en versant dès la première année la somme de 12 000 € lors de la signature du bail d'une durée de 12 ans, constituant une avance sur les loyers à venir. Elle précise que les loyers à encaisser seront de 6 000 € net par an.

Résultats des votes :

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Anne-Laure GUILLET, Hervé BOUËDEC, Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Virginie KOCH, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLOT, Éric SOGNO-LINA, Vivian ROUSSEL.
Abstention	/
Contre	/

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à mains levées.

◆ Informations et questions diverses

- Vœux du Maire : vendredi 20 janvier 2023 à 18h30 à la Grande Salle des Fêtes
- SIV : Virginie MIANI a assisté à une réunion le 9 novembre 2022. Le syndicat a alerté ses membres sur le fait qu'il ne bénéficierait plus de certaines subventions nécessaires à son fonctionnement.
- Dispositif ORSEC : Ce plan départemental d'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile départemental permet l'accueil et l'hébergement d'urgence en cas d'épisodes neigeux. Si ce plan devait être activé par le Département, la commune de Clarafond-Arcine mettra à disposition, des personnes dans le besoin, la grande salle des fêtes.
- Défilé de tracteurs : les jeunes agriculteurs de Haute-Savoie organisent un défilé de tracteurs le vendredi 23 décembre 2022. Il passera sur la commune vers 18h00. Le club Chantebise et la commune s'associent pour proposer aux jeunes agriculteurs et aux habitants vin chaud et crêpes.
- Urbanisme : une révision simplifiée du PLUi de la Semine va être lancée par la CCUR. La commission urbanisme de la commune, représentée par Anne-Laure GUILLET, a présenté à la CCUR les points du règlement qu'elle souhaite voir évoluer.
- Enfouissement des réseaux secs : les travaux se poursuivent.
- Travaux de renforcement et de renouvellement de la conduite d'eau potable de Clarafond : la réception partielle des travaux a eu lieu jeudi 17 novembre 2022. Le budget a été tenu.
- ATMB : la mise en place d'un bassin de rétention est à l'étude au Crêt du Feu, sur un terrain communal, pour des travaux courant 2023/2024.
- Chaufferie : après une panne semaine 47, la chaufferie fonctionne normalement.
- CNR : la convention déjà existante avec la Compagnie Nationale du Rhône a été reconduite pour l'occupation par la commune de l'aire de pique-nique de Bange, au bord du Rhône.
- Sécurisation traversée Arcine : la commune est en attente du retour de devis pour des panneaux flashes afin de sécuriser la circulation des piétons.
- OAP Marlogne Nord : le SMEBS a donné son accord pour le branchement des futurs logements sur la colonne d'eau potable syndicale. En revanche, il est nécessaire que le promoteur prévoie une réserve incendie.
- Parcelles boisées : la commune a acheté des parcelles boisées à Bange qui pourraient être proposées aux habitants comme coupe d'affouage. Eric SOGNO-LINA se charge du repérage.
- Panneaux d'affichage des hameaux : suite à une demande, les convocations au Conseil Municipal seront affichées dans tous les panneaux.
- Chats errants : La commune ne dispose pas de piègeur agréé pour trapper les chats errants. André QUILLOT se renseigne sur les communes voisines.
- Association des Brasseurs du Dragon : cette association implantée dans la ZAC de la Semine cherche un nouveau local. Au vu de tous les critères demandés, la commune ne peut répondre favorablement à cette requête.
- SIVALOR : de nouvelles consignes de tri simplifiées seront applicables au 1^{er} janvier 2023.

- Panneaux photovoltaïques : le SYANE'ENR a sollicité la commune pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur des parcelles communales au Trembley. Deux hectares seraient utilisés. La commune percevrait un loyer annuel d'environ 5 000 € sur 30 ans.
Si le Conseil Municipal est favorable à ce projet, une délibération devra être prise en février 2023 pour une mise en service en 2025 (ou 2026 si une étude d'impact doit être réalisée).
Eric SOGNO-LINA trouve que les délais sont trop longs. André QUILLOT est contre ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et lève la séance à 20h52.

La secrétaire de séance,
Muriel FAVRE



Le Maire,
Sylvie TARAGON

